

Bien qu'elle continue à patrouiller l'Arctique, les tâches qui incombent à la Gendarmerie à l'heure actuelle consistent, entres autres, à maintenir des mesures de prévention policières dans les plus grands centres, à veiller à l'application du Code criminel dans bon nombre de villes et de villages, à faire respecter les lois concernant les stupéfiants, la contrefaçon, la distillation illicite et la contrebande, et à identifier les criminels partout au Canada.

La GRC dispose à cette fin d'un réseau radiophonique qui relie tous les détachements d'un réseau de téléimprimeurs et d'un système de fac-similé. Les véhicules terrestres, les avions et les embarcations sont tous munis de radios. Le recours à la technologie moderne se reflète par l'utilisation d'un système informatique appuyé d'un système auxiliaire au Centre d'information de la police canadienne au quartier général de la GRC à Ottawa. Ce système permet à la Gendarmerie et à d'autres organismes chargés du maintien de l'ordre au Canada d'avoir immédiatement accès, grâce à des terminaux reliés au système central, aux données concernant les voitures volées, les numéros d'immatriculation, les biens personnels volés qui sont identifiables et les personnes recherchées.

La Gendarmerie royale du Canada représente également le Canada au sein de l'INTERPOL.

Méthodes de recrutement

La Gendarmerie a besoin d'hommes aux talents divers pour s'acquitter de ses nombreuses fonctions. Chaque candidat doit toutefois se distinguer par son intégrité, son intelligence supérieure et son sens du devoir. Le choix des candidats s'effectue, parmi ceux qui possèdent les exigences fondamentales, grâce à un examen qui fait appel à leurs connaissances, à des tests psychométriques et à une entrevue.

Les candidats doivent être sujets britanniques ou citoyens canadiens résidants, âgés de 18 à 29 ans et célibataires; ils doivent en outre mesurer au moins cinq pieds huit pouces, jouir d'une bonne santé et savoir parler, lire et écrire le français ou l'anglais. Les membres de la Gendarmerie royale ne sont pas autorisés à se marier tant qu'ils n'ont pas effectué deux ans de service et qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 21 ans. La période d'engagement initiale est de cinq ans et les membres sont admissibles à une pension de retraite après 20 ans de service aux termes de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Triés sur le volet dès le début, les agents continuent de subir des entrevues périodiques jusqu'à la fin de leur carrière. Le programme de formation des recrues, qui dure six mois, comprend les exercices militaires, le maniement des armes, l'étude du code criminel, la technique des enquêtes, les relations publiques, des cours de natation, d'éducation physique et toute une gamme de sujets théoriques et pratiques.

D'une très grande portée, le programme de formation et de perfectionnement est un programme permanent qui englobe des cours de formation avancés dans la technique des enquêtes et l'administration ainsi que des cours spécialisés. En 1938, la GRC a institué le Collège canadien de police qui dispense, à Ottawa des cours aux membres de la GRC et à des membres choisis d'autres forces de l'ordre au Canada et dans le monde entier.